

La dernière et non ultime controverse sur la loi 21 de la (catho-)laïcité **Il faut être clair à la fois sur les deux côtés de la médaille**

Il faut d'abord être clair sur le caractère islamophobe et sexiste de la loi 21 qui n'a rien de laïque. La loi 21 se moque de la laïcité sans quoi elle se serait attaquée aux écoles privées religieuses, dont la majorité est catholique, et aux privilèges fiscaux des organisations religieuses dont la majorité est aussi catholique ou chrétienne. Le but politique de la loi 21 est islamophobe et « catho-laïque » et cela doit être dit clairement. Il faut l'être tout autant à propos du « Quebec bashing » des municipalités du Canada anglais qui sont partie prenante comme institutions politiques de la nation dominante de la non-reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise et de l'émasculatation historique de la loi 101.

Rejet clair et immédiat de la loi 21 qui est islamophobe et « catho-laïque »

Le bilan annuel des porte-parole du part fait au Devoir est un recul sur la claire position initiale prise en congrès : « *M. Nadeau-Dubois et Mme Massé sont opposés à la loi 21, mais ignorent encore ce qu'ils en feront si QS se voit confier les commandes de l'État québécois...* » Il est aussi une interprétation erronée du dernier congrès qui a écarté les deux amendements de rejet partiel de cette loi comme étant le seul moyen technique d'exprimer qu'il voulait son rejet total comme l'a clairement explicité la première intervention dans le débat faite par une déléguée de la Commission nationale des femmes.

Ce recul des porte-parole est purement opportuniste afin de séduire le vote francophone des banlieues et régions présumément pro loi 21. Entre électoralisme et démocratie interne, les porte-parole ont fait leur choix. Entre rejet concret et sonnante tant de l'islamophobie, fer de lance du racisme montant depuis l'attentat sur le World Center en 2001 suivi des guerres dévastatrices du Moyen-Orient au nom de la lutte contre le terrorisme, que la défense du droit au travail (syndiqué) en ces temps de précarité mal payée versus le centrisme s'accommodant de l'opinion publique fabriquée (« manufactured consent »), les porte-parole ont fait leur lit. Voilà une « stratégie » déroulant le tapis à la droite extrême et l'extrême droite car de plus en plus le peuple travailleur veut une rupture avec la valse-hésitation de la politique politicienne incapable de résoudre le tsunami des crises assaillant le système.

L'offensive des « Quebec bashers » exige le doigté du discours et le respect de la langue commune

Tous les « Quebec bashers » fédéralistes se précipitent dans la brèche de la loi 21 hypocritement et cyniquement remise en évidence par cette commission scolaire anglophone de l'Outaouais en toute connaissance de cause. La question pertinente n'est pas le droit de dénoncer la loi 21 — en démocratie ce droit est universel et sans entrave formelle — mais la pertinence politique de le faire. D'un point de vue démocratique et encore plus de gauche, cette pertinence doit chercher à modifier le rapport de forces en faveur de la suppression de la loi 21.

Toute dénonciation par une institution canadienne-anglaise du Canada et du Québec, comme partie prenante de la nation dominante, ne fait que jeter de l'huile sur le feu au bénéfice de la

CAQ ainsi consacrée défenderesse de la nation. Toute dénonciation par des organisations populaires ou des personnalités anglo-québécoises est une arme à deux tranchants : la plus grande attention doit être portée au contenu et à la forme du message étant entendu que « the medium (y compris the language) is the message ». Il faut se rappeler que dans toute cette affaire, le peuple québécois francophone se sent coincé entre deux feux, pris en sandwich entre oppresseur et opprimé, d'où sa paralysie et ses tergiversations.

La CAQ et les « Quebec bashers » d'accord pour faire de la loi 21 un thème électoral majeur

Manifester contre l'islamophobe loi 21 s'impose. Québec solidaire doit se joindre officiellement et visiblement à ces manifestations tout en contribuant à la mobilisation en autant qu'il a la garantie du respect du français comme langue commune, une victoire historique du peuple québécois contre le bilinguisme assimilateur. Il en devrait en être de même de tout le mouvement social québécois à prédominance francophone afin de massifier ces manifestations tout en aidant politiquement et organisationnellement les groupes de la minorité racisée, souvent à prédominance anglophone, à non seulement franciser ces événements publics mais à leur enlever tout caractère véhément à allure anti-Québec.

Quant à la présence de la thématique de la loi 21 dans la future campagne électorale, on peut être assuré qu'il en sera largement question. La CAQ fera tout pour en faire un étendard de l'identité québécoise à l'encontre des Libéraux et de Québec solidaire ce à quoi contribuent allègrement les « Quebec bashers » du Canada anglais. Ceux-ci n'ont pas comme but la répudiation de la loi 101 mais la stigmatisation du peuple québécois. Les Solidaires doivent se démarquer clairement par un immédiat rejet net de la loi 21 dans son entièreté tout en affirmant que l'identité québécoise passe par une laïcité véritable faite de non-discrimination envers les personnes quelles que soient leur religion ou non-religion et par une totale évacuation de la religion des systèmes scolaire et fiscal.

Ainsi sera balayée la crédibilité identitaire de la CAQ qui par facilité électoraliste entretient de sales préjugés tout en mettant dans l'eau chaude le peuple québécois. Le terrain politique nettoyé, il sera possible de construire ce vaste front uni de bas en haut contre les quatre chevaliers de l'Apocalypse menaçant la survie de l'humanité que sont les combinées crises du climat-biodiversité, de la santé publique, socio-économique et politique.

Marc Bonhomme, 18 décembre 2021

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca